

ALLIER

L'EXPOSITION INTERDEPARTEMENTALE DU TRAVAIL A VICHY

Une visite en compagnie des présidents des jurys

De notre envoyé spécial

Vichy, 7 septembre. — L'exposition interdépartementale de Vichy a ouvert ses portes, avant-hier, dans le beau local — le grand hall du Parc — mis à la disposition des organisateurs, par la Société Fermière, Cadre idéal, au centre de la somptueuse et vivante cité. Dans la matinée, l'exposition a été visitée par MM. Moisson, préfet de l'Allier; Giacchi, sous-préfet de La Palisse; Albert Peyronnet, ancien ministre du Travail, sénateur; Lasteyras, maire, Meslay, président du conseil d'administration du casino de Vichy; Beauguis, administrateur-délégué de la Compagnie Fermière.

Leurs appréciations? Elles sont synthétisées, croyons-nous, dans ces deux expressions spontanées jaillies de lèvres de deux « officiels ». Le premier résuma son opinion en ces termes: « C'est réellement merveilleux! » Et le second: « C'est épatant! ».

C'est également notre avis et l'avis de la grande foule qui, avant-hier, dans l'après-midi, et hier, dimanche, durant toute la journée, a vu et a admiré.

La distribution des récompenses a eu lieu à 10 heures, hier, au kiosque de l'hôtel: médailles et diplômes. La jury a délégué d'envoyer une dizaine d'œuvres à Paris et, bien entendu, en l'occurrence, celles des deux grands prix d'honneur, qui ont été décorées l'un, à M. Victor Espérandieu, ferronnier à Brioude (Haute-Loire); l'autre, à M. Paul Devaux, graveur sur bois, à Belleville-sur-Allier.

Longuement, minutieusement, nous avons visité l'exposition et nous avons interviewé un certain nombre de membres du jury, mais avant de relater notre visite et nos interviews, rappelons brièvement quelle est la raison d'être de l'exposition.

Dans le but d'améliorer la formation professionnelle, de fortifier l'esprit corporatif, de développer le goût de l'ouvrier pour son travail, l'attachement de l'artisan, du ouvrier, des employés et des collaborateurs non spécialisés à leurs métiers, de stimuler le zèle de l'apprenti, de permettre aux uns et aux autres d'affirmer leur personnalité, leur esprit d'initiative et de progrès et d'obtenir la juste récompense de leur effort, les ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Instruction publique, du Travail et de l'Hygiène, des Colonies ont décidé, il y a quelques mois, d'instituer périodiquement — annuellement — une exposition du travail avec les concours des chefs d'entreprise. Intéressant toutes les branches de la production nationale, cette exposition du travail donnera lieu à la désignation des 12 meilleurs ouvriers de France et à récompenses, les plus hautes qualités professionnelles et morales.

Exposition, qui est à deux degrés: 1° régionale ou départementale, qui reçoit les œuvres des exposants (ouvriers, maçons, contre-maîtres, artisans, d'une part; et, d'autre, employés, collaborateurs non spécialisés du travail et apprentis; 2° nationale, où figurent les œuvres désignées par les jurys régionaux ou départementaux comme étant de premier ordre et dignes de concourir pour les plus hautes récompenses.

Cette exposition nationale aura lieu, à Paris, selon toutes probabilités, au mois de février de l'année prochaine.

Des départements, tels celui de la Nièvre, organisent un art déjà organisé des expositions indépendantes, d'autres s'inscrivent dans une organisation commune. Et c'est ainsi que la Creuse et la Haute-Loire, craignant de ne point réunir un nombre suffisant d'engagements chez eux, se sont unis à l'Allier.

Dans le grand hall du Parc de Vichy, nous avons donc vu les œuvres de plus de 400 exposants, la plupart de l'Allier, quelques-uns de la Creuse et un seul — déploré — de la Haute-Loire. Mais cet unique représentant d'un département, n'est autre que M. Espérandieu, qui remporte un des grands prix d'honneur et qui constitue la grande révélation de l'exposition. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Nous pénétrons dans le grand hall du Parc. Et l'œil est ébloui par tant de richesses diverses, acérées, mais ces richesses avec soin, avec art, ont été judicieusement réparties. Il y a un sens de la visite et de « sections », nettement délimitées: ici le fer; là, le bois; ailleurs, l'ameublement, la décoration, plus loin, les verres, la mode, l'artisanat, la couture.

Première interview: nous joignons M. Avrad, le commissaire-général.

— Succès, gros succès, nous dit-il, et ce, autant plus que l'Allier, vous ne l'ignorez point, n'est pas un département industriel à proprement parler... Plus de 400 exposants... Bien peu de départements en France atteignent un chiffre aussi magnifique. Et succès, naturellement, au point de vue affluence... Comment pourrait-il en être autrement? Vichy, c'est Vichy, n'est-ce pas?

Cette exposition est encore plus remarquable quant à la qualité des œuvres et la jury a été véritablement épaté par ce que vous présentez et que nous avons pu voir à Paris.

En compagnie de M. Charpy

Justement passe, à cet instant, M. Charpy, membre du jury de la section: fer. Nous l'accompagnons:

— Venez admirer avec moi les œuvres extraordinaires de notre maréchal, nous dit-il. « Le fer, héin; à-t-il dit, cet homme-là, ce n'est pas un homme de pierre et de ciment qu'un peu de véritables connaissances formentées par ses amis? »

« Cette porte est surtout admirable... et l'on ne peut dire, en la voyant, ni l'acier, ni le fer, ni le cuivre, ni le zinc, ni le laiton, ni le nickel, ni le chrome, ni le titane, ni le tantale, ni le manganèse, ni le cobalt, ni le molybdène, ni le vanadium, ni le nickel, ni le chrome, ni le titane, ni le tantale, ni le manganèse, ni le cobalt, ni le molybdène, ni le vanadium... »

Nous regardons et admirons... Il s'agit bien d'une grande révélation. Déjà, les amateurs se disputent littéralement les œuvres au prix fort...

La porte, la fameuse porte — quelques phrases dans un vieux mur — est surtout saisissante de vie. M. Espérandieu a formé à son fer, l'âme de la pierre et l'âme du bois. C'est beau, avec un grand B. Cette porte constitue le « clou » de l'exposition.

F. O. (A suivre).

MOULINS

Trouvailles. — Il a été trouvé: une paire de gants de dame, déposés au commissariat; un sac à main contenant un mouchoir par M. Lager, 19, rue Denain; une somme de 50 francs en billets de banque, trouvés à la gare de la Croix, par M. Boucard, 34, rue de la République, commune de Neuville; un livret militaire au nom de Bertrand, de Mand'Huy et divers papiers d'identité.

Une vache bretonne est réfugiée, le 5 septembre, à 17 heures, chez M. Jacob, à Lury.

Un paquet contenant deux paires de bas a été laissé chez M. Desfontain, rue de l'Horloge.

DURDÉ-LAREOUILLE

Arrestations. — Les gendarmes ont arrêté: Honoré Audard, 49 ans, terrassier, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour de novembre 1921; Henri Marziouf, 50 ans, ouvrier maçon, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour de novembre 1921; et pour le même motif, Etienne Bellonin, 22 ans, et Jean Weiss, 16 ans, nomades.

NERIS-LES-BAINS

Un monsieur très médaillé. — Jean Faure, 40 ans, colporteur, sans domicile fixe, a été arrêté, à Neris, le 5 septembre, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour de novembre 1921.

M. Faure a été trouvé par les gendarmes dans un appartement au numéro 1 de la rue de la République, à Neris. Il était accompagné de son fils, âgé de 17 ans, et de sa femme, âgée de 35 ans.

M. Faure a été condamné à un mois de prison, et son fils et sa femme ont été condamnés à 10 jours de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

MM. Jean Moreau, de Valigny; Jean Thévenin, de Venas; Camille Guignard, d'Orsay; François Parilland, de Courçais; Claude Civa, d'Auphelinville-Saint-Pris et Paul Gallard, de Saint-Sauveur, présentement en qualité de gardes particuliers.

Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné contre Jean Faure, 40 ans, marchand ambulancier, arrêté à Neris, le 5 septembre, pour deux délits et renvoie les débats de l'affaire à une audience ultérieure.

Honoré Audard, 49 ans, serrurier, a été arrêté le 5 septembre à Commentry, dont le séjour lui est interdit, par arrêté de justice.

Un mois de prison.

Honoré Matrot, 58 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a été trouvé non muni de carnet d'identité, à Durdé-Lareouille, le 5 septembre. Huit jours de prison.

Le 30 août, à Vaux, l'Italien Barone Salvatore, 30 ans, a été trouvé vagabondant. Ce fait lui vaut un mois de prison.

La même peine est infligée à Antonin Sigand, 27 ans, arrêté pour le même délit, augmenté du défaut de carnet d'identité à Chamblet, le 31 août dernier.

En août 1924, médaille Bertogliati, 17 ans, a soustrait frauduleusement divers objets mobiliers et du pain au préjudice du marinier Portas.

Maria-Hélène Steinback, 18 ans, a consommé un repas au Café de la Poste.

Marie Bertogliati est renvoyée en colonie pénitentiaire jusqu'à l'âge de 18 ans et Marie Steinback est condamnée à un mois de prison, après plaidoirie de M. Bourgeon.

Mohamed ben Ali, 31 ans, journalier, a fait une grosse dépense dans un hôtel de Commentry, le 4 août dernier; au moment de régler la note, il dut avouer qu'il n'avait pas le sou. De plus, il était dépourvu de carnet anthropométrique imposé par la loi aux nomades. 3 mois de prison.

Mme Claire Devin, épouse divorcée de M. Vernyneck, professeur de musique à Montluçon, détient les deux enfants issus de cette union et refuse de les rendre à leur père, à la garde de qui ils ont été confiés.

Mme Devin fait défaut.

Le tribunal lui inflige 15 jours de prison et dit qu'elle devra remettre les enfants à leur père, à peine d'une astreinte de 100 francs par chaque jour de retard. M. Grenier, avocat.

TRAVAIL

Trouvailles. — Mme Guillemot, rue de Linoz, 40, a trouvé, boulevard de Courtais, le 4 courant, une chevalière en or qu'elle tient à la disposition de l'ayant droit.

Les incidents de la rue. — Samedi, le camion d'une entreprise de déménagement a cassé la colonne en fonte d'un réverbère, boulevard de Courtais, près le faubourg Saint-Pierre.

Transfert. — Jean Leneuvrier et Edmond François, condamnés récemment pour vol et voies de fait par le tribunal correctionnel de Montluçon, seront transférés, aujourd'hui lundi, de la maison d'arrêt de Montluçon à celle de Riom, pour comparaitre, en cette dernière ville, devant la chambre des appels correctionnels.

Etat civil: — Maurice Renaud, 10, rue des Droits-de-l'Homme; Robert Beaumont, 57, rue de 2-Août, cité Dunlop.

Publications de mariages. — Louis Jouin, ajusteur, 75, rue de la République; et Hortense Jullien, rue Danlon; François Chaumont, ouvrier d'usine, 28, quai Barbes; et Marguerite Laurent, rue de Paquis.

Mariages. — Albert Linaud et Adèle Bendat; Jean Dufour et Mélanie Durin; Frédéric Bouchut et Gabrielle Rivière.

Divorce. — Victor Girod, épouse Beaune, 48 ans, place Sainte-Marie; Hélène Lazare, épouse Prudhon, 45 ans, 17, rue d'Argenty; Anne Roux, veuve Giroville, 75 ans, 48, rue des Niveaux.

MONTLUÇON

De grandes fêtes se préparent à Montluçon, les 14 et 15 septembre

Voici le programme des fêtes: Samedi, 13 septembre: de 9 heures à 16 heures, distribution de secours aux indigents. A 20 heures, retraite aux flambeaux, avec le concours des sociétés locales et de la compagnie des sapeurs-pompiers. Départ: Point-Cajon.

Dimanche 14 septembre, à 14 h. 30, Challenge de la ville de Montluçon (5^e année). Course pedestre sur route.

Départ: avenue Président-Wilson (hôtel du Faisan); arrivée, même avenue, maison Mazzerolle.

Organisé par l'Union Sportive Montluçonnaise, sous le patronage de la municipalité.

Pour tous renseignements et se faire inscrire, s'adresser à M. Gauthron, président de la commission municipale des fêtes, S. M., avenue Président-Wilson, à Montluçon.

A 16 heures, avenue Président-Wilson, séance de gymnastique par « La Montluçonnaise ».

A 17 heures, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par « l'Accord Parfait ».

A 21 heures, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'Union Chorale.

Salle des fêtes de l'hôtel de ville, grands bals (en matinée, à 14 h. 30, et en soirée, à 20 h. 30) organisés par les membres exécutants de la société « Philharmonique », au profit de leur caisse de secours mutuels.

Pendant les deux jours de fêtes, courses cyclistes.

1^{er} Sur la piste du « Sporting Club Montluçonnais », au Diéval.

Le dimanche et le lundi, course cycliste organisée par le Sporting Club Montluçonnais (cours sur routes).

2^o Lundi 15 septembre: « Le grand prix de septembre », course cycliste régionale, sous les règles de l'U. V. F., organisée par le Sporting Club Montluçonnais et la ville de Montluçon.

Distribution des dossards à 5 h. 30, café Moderne, boulevard de Courtais.

Départ du café Moderne à 6 heures précises.

Itinéraire: 2 fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

Le comité cycliste et la ville déclinent toute responsabilité en cas d'accident pour les différents parcours.

Lundi 15 septembre: A 14 h. 30, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'« Accord Parfait ».

A 15 h. 30, quai Favières, concert par l'« Accord Parfait ».

A 16 heures, Rallye-Ballon, organisé par l'Union sportive Montluçonnaise, sous les auspices de la municipalité, ouvert aux automobilistes, aux motocyclistes et aux cyclistes. Prix spéciaux pour chaque catégorie.

Ballon de 500 mètres cubes. Le Petit Parisien, 2^e fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

Le comité cycliste et la ville déclinent toute responsabilité en cas d'accident pour les différents parcours.

Lundi 15 septembre: A 14 h. 30, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'« Accord Parfait ».

A 15 h. 30, quai Favières, concert par l'« Accord Parfait ».

A 16 heures, Rallye-Ballon, organisé par l'Union sportive Montluçonnaise, sous les auspices de la municipalité, ouvert aux automobilistes, aux motocyclistes et aux cyclistes. Prix spéciaux pour chaque catégorie.

Ballon de 500 mètres cubes. Le Petit Parisien, 2^e fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

Le comité cycliste et la ville déclinent toute responsabilité en cas d'accident pour les différents parcours.

Lundi 15 septembre: A 14 h. 30, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'« Accord Parfait ».

A 15 h. 30, quai Favières, concert par l'« Accord Parfait ».

A 16 heures, Rallye-Ballon, organisé par l'Union sportive Montluçonnaise, sous les auspices de la municipalité, ouvert aux automobilistes, aux motocyclistes et aux cyclistes. Prix spéciaux pour chaque catégorie.

Ballon de 500 mètres cubes. Le Petit Parisien, 2^e fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

Le comité cycliste et la ville déclinent toute responsabilité en cas d'accident pour les différents parcours.

Lundi 15 septembre: A 14 h. 30, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'« Accord Parfait ».

A 15 h. 30, quai Favières, concert par l'« Accord Parfait ».

A 16 heures, Rallye-Ballon, organisé par l'Union sportive Montluçonnaise, sous les auspices de la municipalité, ouvert aux automobilistes, aux motocyclistes et aux cyclistes. Prix spéciaux pour chaque catégorie.

Ballon de 500 mètres cubes. Le Petit Parisien, 2^e fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

Le comité cycliste et la ville déclinent toute responsabilité en cas d'accident pour les différents parcours.

Lundi 15 septembre: A 14 h. 30, au kiosque de l'avenue Président-Wilson, concert par l'« Accord Parfait ».

A 15 h. 30, quai Favières, concert par l'« Accord Parfait ».

A 16 heures, Rallye-Ballon, organisé par l'Union sportive Montluçonnaise, sous les auspices de la municipalité, ouvert aux automobilistes, aux motocyclistes et aux cyclistes. Prix spéciaux pour chaque catégorie.

Ballon de 500 mètres cubes. Le Petit Parisien, 2^e fois le tour; rue des Nicolaüs, Argely, Budeilles, Eauville, Villereux, Montluçon (entrée par l'avenue de Nérès), rue des Forges, boulevard de Courtais, rue des Nicolaüs. Même parcours que précédemment pour la 2^e fois.

Arrivée, avenue Ce Nérès, vers 11 heures.

8 prix: 200 fr.; 150 fr.; 100 fr.; 70 fr.; 40 fr.; 30 fr.; 20 fr.; 10 fr.

Les engagements (2 fr.) pour cette course se font au café Moderne, boulevard de Courtais jusqu'à vendredi 13 septembre, inclusivement.

NIEVRE

Les courses de Decize ont obtenu hier un plein succès

De notre envoyé spécial

Decize, 7 septembre. — C'est sous un ciel serein, quoique légèrement brumeux, que se déroulèrent, hier, dimanche, les courses annuelles. Elles eurent cette année un succès et un éclat sans précédent. Grande affluence tant à l'enceinte qu'au pesage et aux tribunes.

Félicitons les organisateurs dont les efforts furent couronnés du succès le plus mérité. La présidence était tenue par M. le comte Etienne de Dreux-Brézé, ayant comme vice-présidents: M. le baron de Verma et M. le comte Odet de Jumilhac. Commissaires: M. le baron de Verma, M. le vicomte d'Armaillé, M. le comte Odet de Jumilhac, M. le comte Pierre de Certaines et M. le lieutenant-colonel Tierssonier.

Citons parmi l'assistance: le prince et la princesse de Broglie; le prince de Croix; M. et Mme Régnier; M. le marquis et Mme de Champeaux; M. le marquis et Mme d'Espèyres; M. de Jouvencel, conseiller général; M. le comte et Mme la comtesse de Dreux-Brézé; M. le comte et Mme la comtesse de Jumilhac; M. le comte et Mme la comtesse Albert d'Espèyres; M. le comte et Mme la comtesse de Ch. Saint-Phalle; M. le comte de Bouillé; M. le comte Imbert de la Tour; M. le comte et Mme la comtesse de Noblet; M. le comte et Mme la comtesse de Rohan-Chabot; M. le comte et Mme la comtesse de Castellanne; M. le vicomte et Mme d'Armaillé; Mme la vicomtesse d'Orret; M. le vicomte et Mme de Soullait; M. le vicomte et Mme de Dams; Mme la vicomtesse de Savigny; M. le baron et Mme de Verma; M. le colonel et Mme Tierssonier; M. le baron et Mme de Sainte-Péreuse; M. le curé de Decize; M. le docteur et Mme Lemoine; M. Bourgneuf; M. Chéuclin; M. le docteur et Mme Rigonneau; M. le docteur Dejean; Mme Archaubault; M. et Mme Salin; M. Berthouix; M. Lhoste; M. Guyon; M. Martenot; MM. Besson; M. et Mme Boignes, etc., etc.

Le départ de la première course est donné à 14 heures 50. Voici le résultat des différentes épreuves courues:

1^{re} course. — Prix des Eleveurs. Distance: 3.000 m. environ, 500 fr. de prix. Au trot monté ou attelé. — 1. Quirinal, à M. Pity; 2. Nénelle, à M. Mordout; 3. Sans-Nom, à Mme Passot; 4. Qui-Vive, à M. Delorme.

Rapport: 6 fr.; 7,50 et 8.

2^e course. — Prix du Gouvernement de la République et de la Société d'Encouragement. Au trot monté. Distance: 2.500 mètres. 2.000 fr. de prix; 1. Trouvère, à M. G. Perrot; 2. Verneuil II, à Mlle Malmazel; 3. Taquine, à M. Bonnora.

Rapport: 9, 6 et 6,50.

3^e course. — Prix de la Société d'Encouragement (hors série). Distance: 2.400 m. 3.980 francs de prix: 1. Tolérance, à M. François Besson; 2. Radcliffe, à M. Thierry de Cabanes; 3. Taquine, à M. Bonnora.

Rapport: 9,50.

4^e course. — Prix de la Société d'Encouragement (hors série). Distance: 2.400 m. 3.980 francs de prix: 1. Tolérance, à M. François Besson; 2. Radcliffe, à M. Thierry de Cabanes; 3. Taquine, à M. Bonnora.

Rapport: 14,50, 8 et 26.

5^e course. — Steeple-Chase cross-country régional de la Société sportive d'Encouragement. Distance: 4.500 m. en terrain varié. 2.000 francs de prix: 1. Wilfrid, à M. le marquis de Croix; 2. Ullor, à M. M. Fontplut; Wight, à M. Gui Olivier, tombé.

Rapport: 8,50.

6^e course. — Prix de la Société des Steeple-Chases de France. Distance: 3.500 m. environ (steeple-chase) 3.000 francs de prix: 1. Excelsior, à M. de Bapuis; 2. Bulgare II, à M. V. Boyer; 3. Prouilly, à M. A. Bezd.

Rapport: 10,50 et 7.

Les courses de Tannay

Tannay, 7 septembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Les courses de Tannay ont eu un grand succès cette année. Elles ont été favorisées par un temps superbe. Voici les résultats:

1^{er} Prix de la Société d'encouragement pour les chevaux de demi-sang (3.200 mètres). — 1^{er} Tivoli, à M. L. Libaut; 2^e Urbain, à M. Denis Lasset; 3^e Uxeloup, à M. Pierre Tortel.

Pari mutuel: 8 francs.

2^o Prix des Eleveurs. — 1^{er} Mignonne, à M. Paul Vichy; 2^e Bijou, à M. Maurice Ramay; 3^e Suzette, à M. Maurice Ramay; 4^e Liberté, à M. Moise Patant; 5^e Bethins, à M. Louis Blanchard.

Pari mutuel: 21 francs; 13 fr.; 13 fr. 50; 9 fr.

3^o Prix du gouvernement de la République. — 1^{er} Tivoli, à M. L. Libaut; 2^e Ugo-Lin, à M. Joann Rieu; 3^e Uxeloup, à M. Henry Tortel; 4^e Urbain, à M. Denis Lasset.

Pari mutuel: 5,50; 7; 7; 8.

4^o Prix de la ville de Tannay et du conseil général. — 1^{er} Verdier, à M. Cyrille Decors; 2^e Velleda, à M. Henri Baccard.

Pari mutuel: 6 francs.

Epreuve régionale de la Société sportive d'encouragement. — 1^{er} Verveine V, à M. Pierre Thomas.

Nous avons remarqué parmi les personnes présentes: MM. le marquis de Broglie, député, de la Brosse, de Faulquier; le duc et la duchesse de Duras de Chatelet; Prost, conseiller général; etc.

Nous donnerons demain un compte rendu détaillé de cette journée.

CHATILLON-EN-BAZOIS

Les méfaits de la foudre. — Le 4 septembre courant, à 17 heures, au cours d'un violent orage qui sévissait sur la région, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Montigny-sur-Ganne, qui a été incendiée et démolie en partie.

Grâce aux prompts secours des habitants et des pompiers de Moulins-Engilbert, l'incendie a pu être éteint assez rapidement.

MM. Mageraud et Foucaud se sont tout particulièrement dévoués en allant en auto à Cergy-la-Tour chercher les pompiers, dont la compagnie est dissoute, puis à Moulins-Engilbert où ils ont pu ramener les pompiers de cette ville.

Les dégâts assez importants, sont couverts par une assurance.

Il y a deux siècles, au cours d'un orage, la foudre a incendié l'église et tous les bâtiments voisins.

MONTREUILLEON

Accident d'auto. — Dans l'après-midi du 7 courant, une automobile, portant 5 touristes et venant de Lormes, manœuvrait sur place non loin de la rigole de Chassy. Les freins fonctionnant mal, la voiture, en avançant sur la largeur de la route, descendit dans un talus de 5 mètres, mais fut arrêtée par un chêne au milieu de la pente. Des bœufs tirèrent l'auto de sa mauvaise position. Pas d'accident à déplorer.

Arrestation. — M. Alphonse Mathé, 51 ans, maçon, a été mis en état d'arrestation en vertu d'une contrainte par corps.

Tentative de meurtre. — M. Charnaud, de Marigny, commune de Montluçon, écrit au préfet de la Nièvre sous l'inculpation de tentative de meurtre sur la personne de M. Pierre Labourne, son beau-père, a été transféré à l'asile d'aliénés de La Charité-sur-Loire.

LA MACHINE

Contravention. — Procès-verbal a été dressé au cycliste Marquet pour défaut d'éclairage à sa bicyclette.

CHATEAU-CHINON

Lettre d'adieu. — Par décision du ministre de la guerre, en date du 7 août 1924, une lettre d'adieu officiel est adressée au docteur Menais, médecin à Montsauche, et au docteur Beaufils, médecin, à Moulins-Engilbert, pour leurs services rendus pendant 40 ans aux militaires de la gendarmerie et à leurs familles.

VARZY

Obsèques d'un vétéran. — Voilà quelques jours seulement qu'Alexandre Blesier, était connu à sa dernière demeure. Vendré, dernier, Etienne Lagrange, de la classe 1899, mourut subitement et le suivit au champ du repos.

Une foule nombreuse l'accompagnait avec une délégation des vétérans présidée de son président, M. le commandant Trameson et le drapeau de la section. Les cordons du poêle étaient tenus par Antoine Desjoubert, Casimir Lantier, Jean-Pierre Coignet et François Dourneau.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CHATEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS

Attention aux chiens. — Le chien suspect dont nous avons signalé le passage à Château-Neuf, a été abattu et autopsié par un vétérinaire, au hameau de la Bonnetterie; il a été reconnu être un chien de boucher.

Ce chien appartenait à M. François Laroche, de Gauthé, commune de Biches; il avait parcouru plus de 100 kilomètres.

CH

PUY-DE-DOME

LE CRIME DU QUARTIER SAINT-ALYRE AURAIT EU POUR MOBILE LA JALOUSIE

des charges accablantes ont été relevées contre Gribel, locataire de la victime Mais celui-ci continue à nier

Clermont, 7 septembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — L'affaire du crime de Saint-Allyre, qui a été précédemment relatée hier, est bien près d'être complètement élucidée maintenant.

Aux cours d'une perquisition faite hier soir, très tard, on a découvert dans la chambre de Gribel, locataire de Chambrade, la victime, une chemise ensanglantée ainsi que des sous-vêtements tachés de sang qui étaient dissimulés sous une pailasse.

D'autres découvertes assez importantes ont été faites. Des taches de sang coagulées, auxquelles adhèrent encore des cheveux, ont été relevées sur les murs de la pièce occupée en commun par Gribel et Chambrade. Aucun doute ne subsiste plus maintenant. Le propriétaire a bien été assassiné chez lui. Ces constatations n'avaient pu être faites lors de la découverte du crime, la justice s'étant occupée tout d'abord d'établir l'identité de la victime.

Ces charges qui pèsent sur Gribel sont accablantes. Mais il continue à nier énergiquement. Une somme de 10.000 francs retrouvée dans la placard appartenant à Chambrade, conjointement avec nos deux amis, c'est au cours d'une dispute que très vraisemblablement Chambrade a été tué. Gribel reste très maître de lui. Il explique les taches de sang : des saignements de nez qu'il aurait eus.

La justice a établi que la femme Gribel était la maîtresse de Chambrade et qu'il ne fait plus de doute, maintenant, sur le mobile qui a poussé Gribel à tuer Chambrade. Ainsi un témoin est venu porter, à la justice, une montagne d'or qui avait été achetée par Gribel sur le produit de laquelle était gravé le nom de Chambrade.

Deux autos entrent en collision à Royat

Il y a un tué et deux blessés

Un accident mortel d'automobile s'est produit ce soir à Royat, près du Parc Bourgoin. Une auto descendant sur Clermont est entrée en collision avec une autre auto. Le conducteur de l'une des autos a été tué sur le coup. Deux des automobilistes ont été grièvement blessés.

Il ne savait pas conduire son auto bleuse gréviste deux enfants

M. Tropon, boucher à la Bourboule, roulait en auto à vive allure lorsqu'il traversait le village de Vial dans la commune de Savenne. Il renversa deux enfants, Madeleine Vedet et Marthe Passelaigne, qui furent grièvement blessées. Au moment où se produisit l'accident se trouvait un ami du boucher, ne sachant pas conduire d'ailleurs, qui tenait le volant.

Un berger est tué par un taureau furieux

Un berger, 49 ans, Pierre Claustra, demeurant à Chassagnols, gardait un troupeau de bœufs lorsqu'un jeune taureau, devenant subitement furieux, se précipita sur lui, cornes en avant. Il fut renversé et piétiné par l'animal qui lui réduisit la tête en bouillie. Quand les fermiers qui employaient Claustra se mirent à sa recherche, ils ne retrouvèrent qu'un cadavre.

CHER SAINT-AMAND

Primes à la natalité. — La mairie porte à la connaissance des mères de familles nombreuses qu'un service de primes à la natalité a été institué par le conseil municipal.

Ces primes sont attribuées, au-delà de trois enfants vivants légitimes ou reconnus, aux enfants nés depuis le 17 septembre 1923.

Les demandes sont reçues dès maintenant à la mairie, sur présentation du livret de famille.

École municipale de dessin. — Ouverture des cours le mardi 11 octobre. Les cours de dessin auront lieu le mercredi, pour les jeunes gens, et le jeudi pour les jeunes filles, de 10 heures à 12 heures, à l'école du Vieux-Château.

Programme des cours. — 1. Cours pratiques, dessin artistique.

1. Cours supérieur (2 et 3e années), natures mortes, dessin de fleurs et d'animaux appliqués à la décoration; dessin d'après la bosse et d'après l'antique; dessin d'après le vivant, sujets d'esquisse (composition décorative).

2. Cours élémentaire (1re année). Eléments de géométrie descriptive, dessin de fleurs et d'objets usuels, d'après nature.

Dessin industriel, croquis coté, relevé géométral.

II. — Cours oraux et conférences avec projections sur « Visites d'art aux principaux musées français ».

Palais de la ville de Paris, musée du Luxembourg, musée Carnavalet, manufacture nationale des Gobelins, musée de Cluny, musée des Arts décoratifs, musée de Chantilly, musée du Louvre (écoles française et étrangère), musées de province et collections particulières.

Ces cours qui auront lieu les premiers mercredi de chaque mois, seront précédés d'une causerie avec projections et seront mixtes.

Aux mercredi et jeudi suivants seront présentés les nouvelles projections.

Composition décorative appliquée aux métiers (cours avec projections).

Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

Les élèves qui désirent suivre les cours de dessin sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 1er octobre.

Des excursions artistiques seront faites dans le courant de l'année, aux villes et industries d'art et au septembre aura lieu une longue excursion annuelle.

L'excursion artistique de l'école municipale de dessin aura lieu, cette année, le 14 septembre. Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

Les élèves qui désirent suivre les cours de dessin sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 1er octobre.

Des excursions artistiques seront faites dans le courant de l'année, aux villes et industries d'art et au septembre aura lieu une longue excursion annuelle.

L'excursion artistique de l'école municipale de dessin aura lieu, cette année, le 14 septembre. Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

Les élèves qui désirent suivre les cours de dessin sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 1er octobre.

Des excursions artistiques seront faites dans le courant de l'année, aux villes et industries d'art et au septembre aura lieu une longue excursion annuelle.

L'excursion artistique de l'école municipale de dessin aura lieu, cette année, le 14 septembre. Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

Les élèves qui désirent suivre les cours de dessin sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 1er octobre.

Des excursions artistiques seront faites dans le courant de l'année, aux villes et industries d'art et au septembre aura lieu une longue excursion annuelle.

L'excursion artistique de l'école municipale de dessin aura lieu, cette année, le 14 septembre. Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

Les élèves qui désirent suivre les cours de dessin sont priés de se faire inscrire à la mairie avant le 1er octobre.

Des excursions artistiques seront faites dans le courant de l'année, aux villes et industries d'art et au septembre aura lieu une longue excursion annuelle.

L'excursion artistique de l'école municipale de dessin aura lieu, cette année, le 14 septembre. Le décor de l'école (fer, cuivre, zinc, plomb, platine, or, argent, bijou). Le décor du cuir, Eléments d'anatomie et de physiologie artistiques. Etudes des proportions du corps humain.

SAONE-&LOIRE

La célèbre procession de Saint-Lazare à travers les rues d'Autun a obtenu hier un immense succès

Autun, 7 septembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le 7 août, le conseil municipal d'Autun, à l'unanimité, pour la durée de son mandat qui expire cette année, la procession des reliques de saint Lazare, à travers les rues de la ville, le premier dimanche de septembre.

Cette année, la procession a obtenu un immense succès. Mais avant de donner le compte rendu de cette grande fête religieuse, il paraît utile de rappeler tout d'abord l'histoire des reliques rassemblées de Béthanie et de leur culte à Autun.

L'historique de la procession

L'authenticité des ossements conservés dans la cathédrale et vénérés depuis tant de siècles comme étant ceux de saint Lazare, est indiscutable. Il suffira de dire que cette question de compétence ecclésiastique a été résolue en faveur de la tradition de l'église d'Autun, soit par le martyrologe romain, qui admet la croyance des églises provençales sur la mission de saint Lazare, à Marseille, soit par la tradition de l'église de Marseille, qui approuve, à l'égard de saint Lazare, l'épiscopat transporté de Marseille à Autun, au 10e siècle. Il n'y aurait, au surplus, qu'à se reporter au procès intervenu au 15e siècle entre les églises d'Autun et d'Avallon, à l'inspiration de Louis XI. Si l'on en juge par les dépositions du chanoine Nicolas Gougnot, un vase avec quel dénominal les précieuses reliques étaient vénérées.

Au lieu de cela, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches. Alors la foule se presse dans l'église, en même temps que la foule se presse à l'extérieur. Un des dignitaires, revêtu d'une des chapes des plus riches, et accompagné de deux clercs portant flambeaux, s'avance près des armoires. Le dignitaire prend la reliquaire qui contient les reliques de saint Lazare, les montre à tout le monde. On chante une antienne et on fait une collecte.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

Le 4 août, dit-il, ce qui m'a toujours pu troubler, quand un prince, un noble ou un bourgeois descendait, voir le chef de saint Lazare que l'on conserve dans certaines armoires de bois peintes et dorées, placées à droite du maître-autel, avant la construction des armoires de pierre et dans lesquelles on a transféré depuis que l'on a transféré les reliques dans une chaise d'argent enrichie d'ornements en or et de pierres précieuses, on a coutume de sonner toutes les grosses cloches.

Les troubles religieux du 16e siècle ne diminuèrent point la culte religieux de saint Lazare. Les couleurs de la procession nous apprennent que l'on faisait alors de fréquentes processions, mais dans ces processions on faisait toujours une station dans l'église des Cordeliers, sur la place Champ.

CHAROLLES

Le tribunal correctionnel

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

François Vanderhaegen, 38 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 3 mois et 1 jour de prison, pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de M. Léchère, chaisier, à Dijon, le 3 août dernier, et défaut de visa de son carnet d'identité.

François Schied, 22 ans, vannier ambulancier, sans domicile fixe, 1 an et 1 jour de prison, pour vol d'une charrette, au préjudice de M. Léchère, chaisier, à Dijon, le 3 août dernier, et défaut de visa de son carnet d'identité.

Emile Bayer, 19 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 1 mois et 1 jour de prison, pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de M. Pottat, Lavignone des mines de Blanzay, dût commis le 28 août dernier.

Hippolyte Lebretton, 48 ans, sans profession, ni domicile fixe, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité, à Saint-Aubin-en-Charolles, le 22 août dernier.

Pierre Bard, 33 ans, mineur, à Sanvignes, 50 francs d'amende avec sursis, pour outrages au garde Richard, à Sanvignes, le 2 août.

André Paulin, 41 ans, maréchal ferrant, sans domicile fixe, 2 mois de prison, pour vol d'un épervier, au préjudice de M. Bordat, à Bourges-le-Comte, le 7 août dernier.

Augustin Cuminet, 58 ans, étameur, sans domicile fixe, 10 jours de prison, pour défaut de carnet anthropométrique d'identité, à Bourbon-Lancy, le 25 août dernier.

Louis Viot, 49 ans, maronnier, à Villages-Paray, 300 francs d'amende, pour chasse sans permis en temps prohibé, à l'aide d'un mode prohibé, la nuit et sur le terrain d'autrui sans autorisation. Il est condamné de plus, à payer 116 francs, prix du permis général, et au maximum du la contrainte par corps.

M. Gerbe, avoué, à Charolles, au nom de M. Meunier, notaire, à Paissy-le-Monial, s'est porté partie civile et a obtenu la somme de 300 francs à titre de dommages-intérêts.

Dans une affaire de tentative de vol de professions dans un étang, commis à Chy-le-Noble, le 9 juillet 1924, par Lucien Lécuyer, 29 ans, manoeuvre, à Saint-Vallier, le tribunal a ordonné un supplément d'informations et a commis pour y procéder M. Rabut, juge suppléant.

Serments. — MM. Jacques Cardette, mineur, à Montcaux-les-Mines; Louis Bouillon, à Noizize; Jean Prudon, cultivateur, au Roussel; Emland Bonnardot, garde particulier, à Pressy-sous-Dondin; Benoit Durin, cultivateur, à Oudry; Philibert Baudin, journalier, à Saint-Vallier; François Desrange, cultivateur, à Saint-Bonnet-de-Vielle-Vigne; Jean Cognard, cultivateur, à Chy-le-Noble; Jean Jondeau, à Chy-le-Noble; Benoit Gonneaud, garde particulier aux Guerreux; Jacques Tissier, garde particulier, à Neuville-Grandchamp; François Labean, garde particulier, à Saint-Romain-sur-Vergigny. Ont prêté serment en qualité de gardes particuliers et de chasse des propriétés rurales et forestières situées dans l'arrondissement de Charolles, appartenant à M. Jean Dubois, industriel, à Lyon, 3, rue Garibaldi; Berlande Deschamps, au Roussel; Georges Magnan, propriétaire, à Noizize; Jean Lagrange, Chapoteau, Jacques Langrange, Buchillet, François Lagrange-Dumontet, Jean Lagrange-Teurot, au Roussel; Eugène Humbert, à Marseille, boulevard National, 444; Perrin, propriétaire, à Montereau; Armand Maublans, François Dargaud, propriétaire, à Monnay; Jean-Marie Gomet, propriétaire, à Chy-le-Noble; Alexandre Bermet, propriétaire, à Gélencard, et Félix Aubois, avocat, à la cour d'appel de Paris, 5 bis, rue de Berry.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

François Schied, 22 ans, vannier ambulancier, sans domicile fixe, 1 an et 1 jour de prison, pour vol d'une charrette, au préjudice de M. Léchère, chaisier, à Dijon, le 3 août dernier, et défaut de visa de son carnet d'identité.

Emile Bayer, 19 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 1 mois et 1 jour de prison, pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de M. Pottat, Lavignone des mines de Blanzay, dût commis le 28 août dernier.

Hippolyte Lebretton, 48 ans, sans profession, ni domicile fixe, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité, à Saint-Aubin-en-Charolles, le 22 août dernier.

Pierre Bard, 33 ans, mineur, à Sanvignes, 50 francs d'amende avec sursis, pour outrages au garde Richard, à Sanvignes, le 2 août.

André Paulin, 41 ans, maréchal ferrant, sans domicile fixe, 2 mois de prison, pour vol d'un épervier, au préjudice de M. Bordat, à Bourges-le-Comte, le 7 août dernier.

Augustin Cuminet, 58 ans, étameur, sans domicile fixe, 10 jours de prison, pour défaut de carnet anthropométrique d'identité, à Bourbon-Lancy, le 25 août dernier.

Louis Viot, 49 ans, maronnier, à Villages-Paray, 300 francs d'amende, pour chasse sans permis en temps prohibé, à l'aide d'un mode prohibé, la nuit et sur le terrain d'autrui sans autorisation. Il est condamné de plus, à payer 116 francs, prix du permis général, et au maximum du la contrainte par corps.

M. Gerbe, avoué, à Charolles, au nom de M. Meunier, notaire, à Paissy-le-Monial, s'est porté partie civile et a obtenu la somme de 300 francs à titre de dommages-intérêts.

Dans une affaire de tentative de vol de professions dans un étang, commis à Chy-le-Noble, le 9 juillet 1924, par Lucien Lécuyer, 29 ans, manoeuvre, à Saint-Vallier, le tribunal a ordonné un supplément d'informations et a commis pour y procéder M. Rabut, juge suppléant.

Serments. — MM. Jacques Cardette, mineur, à Montcaux-les-Mines; Louis Bouillon, à Noizize; Jean Prudon, cultivateur, au Roussel; Emland Bonnardot, garde particulier, à Pressy-sous-Dondin; Benoit Durin, cultivateur, à Oudry; Philibert Baudin, journalier, à Saint-Vallier; François Desrange, cultivateur, à Saint-Bonnet-de-Vielle-Vigne; Jean Cognard, cultivateur, à Chy-le-Noble; Jean Jondeau, à Chy-le-Noble; Benoit Gonneaud, garde particulier aux Guerreux; Jacques Tissier, garde particulier, à Neuville-Grandchamp; François Labean, garde particulier, à Saint-Romain-sur-Vergigny. Ont prêté serment en qualité de gardes particuliers et de chasse des propriétés rurales et forestières situées dans l'arrondissement de Charolles, appartenant à M. Jean Dubois, industriel, à Lyon, 3, rue Garibaldi; Berlande Deschamps, au Roussel; Georges Magnan, propriétaire, à Noizize; Jean Lagrange, Chapoteau, Jacques Langrange, Buchillet, François Lagrange-Dumontet, Jean Lagrange-Teurot, au Roussel; Eugène Humbert, à Marseille, boulevard National, 444; Perrin, propriétaire, à Montereau; Armand Maublans, François Dargaud, propriétaire, à Monnay; Jean-Marie Gomet, propriétaire, à Chy-le-Noble; Alexandre Bermet, propriétaire, à Gélencard, et Félix Aubois, avocat, à la cour d'appel de Paris, 5 bis, rue de Berry.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

François Schied, 22 ans, vannier ambulancier, sans domicile fixe, 1 an et 1 jour de prison, pour vol d'une charrette, au préjudice de M. Léchère, chaisier, à Dijon, le 3 août dernier, et défaut de visa de son carnet d'identité.

Emile Bayer, 19 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, 1 mois et 1 jour de prison, pour vol d'objets mobiliers, au préjudice de M. Pottat, Lavignone des mines de Blanzay, dût commis le 28 août dernier.

Hippolyte Lebretton, 48 ans, sans profession, ni domicile fixe, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité, à Saint-Aubin-en-Charolles, le 22 août dernier.

Pierre Bard, 33 ans, mineur, à Sanvignes, 50 francs d'amende avec sursis, pour outrages au garde Richard, à Sanvignes, le 2 août.

André Paulin, 41 ans, maréchal ferrant, sans domicile fixe, 2 mois de prison, pour vol d'un épervier, au préjudice de M. Bordat, à Bourges-le-Comte, le 7 août dernier.

BOURBON-LANCY

Concours de poulinières et pouliches

Ce concours, organisé par la Société hippique de Saône-et-Loire, avait attiré sur la promenade des Épaves, tous les amateurs de Bourbon-Lancy et des environs, de nombreux et très beaux lots de jeunes ont été présentés et, malgré sa compétence, le jury a souvent été embarrassé pour discerner les animaux qui méritaient le plus d'être primés.

Les succès remportés cette année par cette manifestation démontrent que l'élevage de l'espèce chevaline est en grand progrès dans notre région, et que les encouragements de la Société hippique de Saône-et-Loire ne sont pas prodigués en vain.

Voici les récompenses qui ont été attribuées : **Juments poulinières : 1er prix 400 francs**, à M. Garcia, aux Grands-Verziaux, par Bourbon-Lancy; **2e prix 350 fr.**, à M. Durand, de Vitry-sur-Loire; **3e prix 300 fr.**, à M. Theureau, au Châtelet, commune de Bourbon-Lancy; **4e prix 200 fr.**, à M. Lacroix, aux Prébendés, commune de Bourbon-Lancy; **5e prix 150 fr.**, à M. Moine, de Chalmoux; **6e prix 125 fr.**, à M. Dufour, de Neuville-Grandchamp.

Pouliches de 3 ans : 1er prix 300 francs, à M. Lasset, de Chalmoux; **2e prix 250 fr.**, à M. Garcia, de Bourbon-Lancy; **3e prix 150 fr.**, à M. Sott, de Grunoy; **4e prix 100 fr.**, à M. Garcia, de Bourbon-Lancy; **5e prix 100 fr.**, à M. Garcia, de Bourbon-Lancy.

Contrventions. — Les gendarmes de ville ont dressé les contrventions suivantes : — Henri Mongin, cultivateur à Saint-Séverin (Nièvre), pour chasse au fusil en temps prohibé sur le territoire de la commune de Mallat; — Ansel, journalier, à Saint-Séverin (Nièvre), pour chasse au fusil, en temps prohibé, sur la commune de Mallat.

Zi Nang Ten et Ko Tsen Fo, marchands ambulants, pour infraction à la police sur des nomades et défaut de vaccination.

Un erreur dangereuse. — M. Charles Martin, habitant à Saint-Denis, voulait allumer, vers le soir, les lampes à gaz d'essence qui se trouvent dans sa salle de café. Il se servait d'habitude, d'un tampon qu'il trempait dans un récipient d'essence; le tampon, étant placé, ce journal, l'alcool par l'essence, laquelle s'enflammait brusquement, ce qui eut pour résultat de faire éclater le récipient dont l'essence enflammée se répandit sur les vêtements de M. Martin. Les secours ont été promptement donnés.

C'est que grâce à la présence d'esprit d'un ouvrier polonais, qui réussit à éteindre rapidement le feu avec son propre veston, qu'il n'y avait eu aucun accident.

M. Martin, par cette mauvaise aventure, s'est gravement brûlé aux mains.

ANOST

LES CONCOURS GENERAL DE TIR

Les concours généraux de tir au fusil ont commencé le jour de l'année, organisés par notre Société, mixte de tir, totalisant tous les points des tirs, à la date des résultats d'après. Les tireurs sont au nombre de 120. Les tirs ont eu lieu, de 6 heures à 8 heures, le dimanche 7 septembre.

1° Georges Robertot, au Bourg, 101 points; 2° Jules Basdevant, professeur de droit international à la Faculté de Paris, propriétaire au Bourg, 89 points; 3° Jacques Corpiot, négociant à Joux, 83 points; 4° Emile Lagrange, cultivateur à Sancenay, 70 points; 5° René Roy, docteur en médecine à Anost, 77 points; 6° Lazare Bigard, cultivateur aux Craudais, 77 points; 7° Louis Parquin, marchand de bois à Joux, 73 points; 8° Louis Billon, boulanger au Bourg, 70 points; 9° Louis Labean, cultivateur à Prébin, 68 points; 10° René Bayet, cultivateur au Vuzin, 67 points; 11° Louis Guillard, au Bourg, 67 points; 12° Simon Bigard, au Bourg, 67 points; 13° René Bigard,

Aperçu de quelques prix :

Table listing various clothing items and their prices, including chemises, gilets, and linens.

La quantité de nos articles étant limitée, nous ne garantissons leur prix que jusqu'à épuisement du Stock

Advertisement for 'Nouvelles Galeries' featuring a woman in a dress and text about their exceptional market.

Aperçu de quelques prix :

Table listing various clothing items and their prices, including combinations, corsets, and linens.

EXCEPTIONNEL : Laine, mérinos, 6 fils, très belle qualité, pour tricot, se fait en toutes nuances. La pelote 50 gr., 2 fr. 90

tuation, loyer 1.400 fr. Prix 36.000 fr., marchandises 15 à 20.000 fr. Facilités de paiement.

Cabinet GUIGNON, 22, rue de Vertpré, Nevers. Tel. 442

CHARRIERS logés. S'adresser à la Scierie de Champligny (Nièvre), 16.135

CONSEIL aux DAMES. Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang.

LUSTUCRU. La Poule. - Oui, je le reconnais au goût, Père LUSTUCRU, ce sont bien mes œufs frais qui servent à fabriquer vos PATES aux ŒUFS FRAIS.

BOULANGERIE canton Nièvre, cuisson moyenne, 4 quintaux par jour, pétrin mécanique, camionnette-auto.

Vente de Fonds de Commerce. IMPORTANTE AFFAIRE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, à céder.

SCIEUR et MANŒUVRE de scierie, logement et chauffage. M. J. BAS, à Remilly (Nièvre), 13.420

La Jouvence de l'abbé SOURY. Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. Dumontier, en rouge.

Une bonne habitude. Tout le monde boit des Lithinés du Docteur Gustin.

Construction et Réparations de FOURS de tous Systèmes pour Boulangerie-Pâtisserie.

Ménagères! soucieuses de vos intérêts et de consommer de bons produits, demandez dans toutes les bonnes maisons d'alimentation LES PATES alimentaires.

CAFF-HOTEL, place marché, gr. bourg, comm. Bail 12 ans, loy. 1.500 fr. Aff. 60.000 fr.

PERSONNEL. BERGER, de 30 à 60 ans, pour troupeau de 140 mères. S'adresser à M. NOUGUIER, à la Vallée, par Châteaurenard (Loiret), 15.449

CHASSES GARDÉES. COMMUNE DE VERNEUIL. - On fait savoir qu'il est expressément défendu de chasser sur la ferme de chez Le Bouez, et les bois y attenants.

Tous sur Cycles MARTIN. ROULEMENT PARFAIT ÉLÉGANCE - SOLIDITÉ. 20, Rue des Récollets - NEVERS

ESTOMAC. (Maladies d'estomac, chez soi, à peu de frais. Guéries par les EUPEPTASES DUPEYROUX. Méthode gratis et franco sur demande au D^r DUPEYROUX, 6, Square de Messine, 5, Paris, avec questionnaires et Questionnaire pour Consultation Gratuite.

TONNEAUX. ayant contenu de l'encre d'imprimerie. S'adresser au Bureau de Journal.

ARMES DE CHASSE & DE TIR. Spécialité de Cartouches chargées. Emile DUMAS Successeur Fabricant Diplômé breveté s. g. d. g.

POUR ÊTRE VRAIMENT CHIC. Coiffez-vous chez "RAOUL" 77, Rue du Commerce, NEVERS. SPECIALITÉ DE CHAPELIERS POUR DAMES

PELLETIERES et FOURRURES. Gilbert TISON. 27 et 29, rue des Bouchers, MOULINS (Allier)

Fournitures pour Usines. APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE. Câbles, Fils isolants, Moulures, Moteurs et Dynamos

PALETOTS DE CHEVRE SUISSE. PRÉVOST-MARÉCHAL FOURREUR-SPECIALISTE. 12, Rue La Fayette - NEVERS - 26 et 28, rue des Merciers

PALETOTS DE CHEVRE SUISSE. PRÉVOST-MARÉCHAL FOURREUR-SPECIALISTE. Le plus grand choix : Cravates, Echarpes et Manchons. Vêtements de Dames, Modèles riches